PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Onzain, dûment convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre OLAYA.

Présents : MM. OLAYA, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, PARCE, SUET, BONNEVILLE, BILLAULT, CARREZ, COUCHAUX, WORNI ; Mmes REUILLON, GUESDON, DESMIER, SEGRET, MORAISIN, PICAULT, CRAMOYSAN, POTIER, BEFFARA, DUQUESNOIS, HUE

Absents représentés : M LECUIR (représenté par Gérard HERSANT)

Mme Sylvie POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant si le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2014 appelle des observations, il n'y a pas de remarques exprimées. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour : une délibération concernant l'intégration dans le domaine privé de la Commune de biens vacants sans maître. Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe Bellamy, président de l'association ASCO Foot. Ce dernier présente le projet du club pour les années à venir et distribue un document de présentation à l'ensemble des conseillers.

1. *Information sur les décisions prises par le Maire*

- Décision n°2014-05 : notification du marché à l'entreprise VEOLIA pour la vérification et la maintenance des poteaux incendie.

2. *Présentation des comptes rendus des commissions d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux*

a) Commission stratégie économique-Emploi-Enseignement supérieur

Monsieur Le Maire présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 4 novembre dernier :

✓ PRESENTATIONS
- Présentation du lieu ressource Maison de l'emploi.
- Modalités de renouvellement des conventions entre Agglopolys et les communes pour l'entretien des zones d'activités.

- Compte-rendu du 1er comité territorial de l'enseignement supérieur et présentation du moteur de recherche en ligne de l'enseignement supérieur à destination des entreprises.

✓ DELIBERATIONS
- Attribution d'une aide économique au titre du Fidel
- Création de la SARL FEUILLETTE PRODUCTION à Blois.
- Implantation de la SARL ADM PERFORMANCE à Saint-Gervais-La-Forêt.
- Fidel - Implantation de la SARL BISCUITERIE DE CHAMBORD à Cour-Cheverny.
- Développement de la SAS MEKAMICRON à Blois, transfert de l'entreprise sur le Parc d'activités Blois-Nord Villebarou.

b) Commission Tourisme-Culture-Sports-Loisirs

Isabelle Desmier présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 27 novembre dernier :

✓ TOURISME : Présentation du projet d'aménagement d'un parcours nautique sur la Loire (coût : 5 000 € / Subvention 30% du CG)

✓ ACTION CULTURELLE : Tarifs pour les prestations des bibliothèques de Blois-Agglopolys. Convention entre Agglopolys et la Commune de Villebarou pour un enseignement musical aux enfants de l'école primaire.

✓ LOISIRS : Point d'information sur le projet du Jeu de Paume.

c) Commission Habitat-Aménagement-Agriculture-Transports

Nadine Segret présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 3 décembre dernier. Les points abordés ont été :

✓ *Transports :* Convention cadre pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'intermodalité des systèmes billettiques des transports publics en Région Centre.

✓ *Agriculture :* Programme Abeille Sentinelle de l'Environnement pour le renouvellement du partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française et le syndicat Apicole de Loir-et-Cher.

✓ *Habitat :* Programmation du logement social 2014 ; aide à l'habitat : subventions du Fonds d'Intervention Foncière (FIF)

✓ *Aménagement de l'espace* : Plan numérique communautaire porté par le SMO « Loir-et-Cher numérique ». Dans ce plan, le secteur d'Onzain-Chaumont passerait en très haut débit en 2016.

d) Commission Déchets-Cadre de vie-Fourrières

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 4 décembre dernier :

✓ Les ambassadeurs du tri : recrutement de 2 ambassadeurs du tri à temps complet. Objectifs : informer et sensibiliser les usagers et les publics au tri et à la gestion des déchets ; Participer au développement de la qualité du service rendu.

Sur ce point, Pierre Bonneville et Nadine Segret font remarquer qu'il aurait été plus utile de mettre ces emplois au fonctionnement des déchetteries et ainsi éviter celle de Chouzy sur certains jours. Monsieur le Maire dit aussi qu'un travail est mené entre Agglopolys et Valéco pour continuer la mutualisation des services et des moyens.

✓ Tarifs 2015 pour l'élimination et la valorisation des déchets, les fourrières animale et automobile. Densification du réseau PAV : doublement du point tri à Casino. Sur ce point, Daniel Bouquin informe aussi qu'il a demandé l'installation de point tri à la Vauvardière et aux Gigottières pour 2015.

✓ Collecte des textiles usagés. Sur ce point, Laurent Couchaux informe qu'il y a eu un accord entre Agglopolys et des associations humanitaires (comme la Croix Rouge) afin de ne pas faire concurrence.

e) Commission Solidarité-Innovation sociale

Marylène Reuillon fait un retour sur cette commission :

- Le guide des solidarités est en ligne. Il répertorie l'ensemble des structures administratives et associatives intervenant sur le territoire d'Agglopolys.
- Les aides possibles pour l'accès au logement sont le Fonds de Solidarité au Logement et Locapass.
- Dans le cadre d'une première installation dans un logement, le CIAS peut intervenir pour l'achat de mobilier de première nécessité.
- Concernant l'aménagement de l'habitat (rénovation et/ou accessibilité), plusieurs soutiens peuvent intervenir : l'ADIL, le PACT, le Conseil Général, l'ANAH et Agglopolys.

f) Commission Assainissement-Voirie-Infrastructure

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 4 décembre dernier :

✓ Tarifs :
  - La redevance est basée sur la consommation d'eau potable
  - Le coût varie entre 0,98 € à 3,19 € (TTC/m3) avec un prix moyen de 1,56 €.
  - Coût 2015 pour Onzain : 1,33 €/m3 (1,31 € en 2014) pour aller au coût cible de 1,59 € (lissage sur environ 15 ans).
  - Coût d'une extension de réseau : 1 500 €
  - Coût d'un branchement à la demande : 2 100 €
  - PFAC : 9,45 €/m² de surface

✓ Pathologie de chaussée et politique d'entretien.

✓ Evolution des conventions de mise à disposition :
  - Paiement en année n+1
  - Extension de la convention sur la période 2015-2020
  - Ajout d'un bilan annuel des prestations réalisées

g) Compte-rendu de la dernière réunion du SIAEP

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission :

✓ Périmètre du SIAEP
  - 10 640 habitants desservis
  - 5 246 abonnés
  - 5 417 branchements
  - 1 unité de production d'eau potable de 6 000 m3 par jour
  - 3 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 2 500 m3
  - 289 km de canalisations de distribution

✓ Rapport annuel (prix et qualité) 2013. Monsieur le Maire informe que ce document est disponible en mairie.

✓ Différents travaux en cours et à venir :
  - Monteaux-Mesland
  - Château d'eau à Limeray
  - Canalisations à Veuves
  - Fin des travaux à Onzain

✓ DUP Prise d'eau en Loire à Veuves

3. ***Présentation des comptes rendus des commissions municipales***

a) Compte-rendu de la commission Urbanisme

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de la commission Urbanisme du 24 novembre dernier. Les points abordés ont été les suivants :

- ✓ Topo sur les différents actes réalisés par le service urbanisme de la ville.
- ✓ Transfert des ADS :
  - Désengagement de l'Etat au 15/07/2015
  - Prestation de service reprise par l'Agglo
  - Service payant
- ✓ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
  - Le SCoT sera finalisé courant 2016
  - Compétence transférée à Agglo au 24/03/17
  - Les zones 2AU deviendront zone N en 2015

Concernant la révision du PLU communal, Monsieur le Maire explique que nous sommes en attente de savoir si le PLUi prendra bien le relais en 2017. Une révision de notre PLU, c'est 2 ans de travail et environ 60 000 €. La décision doit donc être bien réfléchie.

b) Compte-rendu de la commission communication

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la commission communication du 8 décembre dernier. Les points abordés ont été :

- ✓ Relecture du bulletin municipal et distribution en interne.
- ✓ Panneau d'affichage électronique.
- ✓ Edition d'un nouveau support de communication.

4. ***Information sur la qualité de l'air***

Monsieur le Maire explique qu'afin de respecter le cadre réglementaire, la Commune a mandaté l'entreprise SOCOTEC afin de vérifier la qualité de l'air intérieur dans le bâtiment de l'école maternelle et à la Halte-Garderie. Après deux séries d'analyse à 6 mois d'intervalle, les résultats sont très satisfaisants. Les rapports détaillés sont disponibles en mairie et dans les établissements contrôlés. Le coût de la vérification a été de 4 600 €.

DÉLIBÉRATIONS

1) Décision modificative n°4

Monsieur le Maire explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4.

2) Tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour

permettre des avancements de grade. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois permanents de la Commune.

3) Recrutements d'agents non titulaires en remplacement de fonctionnaire, occasionnels ou saisonniers en 2015 (délibération de principe)

Monsieur le Maire explique que considérant que les besoins des services de la Mairie peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, le conseil doit autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles, à titre occasionnel ou saisonnier.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, sur la totalité du mandat municipal, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles, à titre occasionnel ou saisonnier.

4) Recrutement d'un agent en emploi d'avenir

Monsieur le Maire informe qu'au sein des services techniques, un agent va être placé en congé longue maladie. Un remplacement est déjà prévu pour palier à cette absence qui durera plusieurs années. L'assurance prenant en charge ce remplacement.
Par ailleurs, après négociation avec mission locale, nous avons la possibilité de prendre cet agent en emploi d'avenir, nous permettant de bénéficier à un remboursement de l'Etat.
Georges Parcé demande si ce poste est nécessaire, compte tenu des engagements de la nouvelle équipe de diminuer les effectifs. Gérard Hersant répond que cet effort a déjà été fait car nous n'avons pas remplacé deux agents partis durant l'année 2014. Le remplacement de celui-ci, par contre, est important pour assurer un travail de qualité au sein des services techniques.
Catherine Hue dit que nous aurions pu recruter un remplacement pour la ludothèque.
Monsieur le Maire répond qu'il a estimé que, dans le cadre des économies budgétaires, un effort pouvait être fait pour 3 mois de fermeture de la ludothèque.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un emploi d'avenir et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5) Affectation de 3 salles de classes dans le bâtiment de l'école Prévert

Monsieur le Maire explique que l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et des classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. Nous avons reçu un avis favorable de l'inspectrice d'académie.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **affecte le 1er étage du bâtiment situé au 6 et 8 rue Gustave Marc à un usage scolaire.**
- ✓ **Approuve l'implantation de 3 salles de classes élémentaire dans ces nouveaux locaux.**

6) Biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire explique que sont notamment considérés comme n'ayant pas de maître, les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée.

Les parcelles suivantes appartenaient à M. Coin :

- I 221 (lieu-dit L'Etape) : 1 140 m²
- M 90 (lieu-dit le clos Vigreux) : 613 m²
- M 91 (lieu-dit Le Clos Vigreux) : 1 127 m²
- M 137 (lieu-dit le clos Vigreux) : 1 425 m²

Suite à l'enquête préalable effectuée sur le dernier propriétaire connu de ces parcelles, il s'avère que celles-ci entre dans la catégorie des biens vacants et sans maître proprement dits. Elles peuvent donc être incorporées par la Commune par simple délibération en application des articles 713 du Code Civil et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. La prise de possession par la Commune est ensuite constatée par un procès-verbal affiché en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Constate que les parcelles citées ci-dessus sont des biens vacants et sans maître.**
- **Autorise Monsieur le Maire à les incorporer dans le domaine privé de la Commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- **Remerciement.** Nous avons reçu des remerciements pour l'organisation du cyclocross au parc de loisirs.
- **Banque alimentaire.** Marylène Reuillon informe que la banque alimentaire a été contrôlée. Il n'y a aucun défaut dans sa gestion.
- **Bassin de la Cisse**. Laurent Couchaux informe que, contrairement à ce qu'il avait été prévu, le dernier conseil syndical a voté une augmentation de la subvention attribuée pour le syndicat du bassin de la Cisse à hauteur de 12 588,69 €. Il précise qu'il a voté contre cette décision.
- **Déchetterie.** Nadine Segret demande si nous avons eu un retour de notre motion contre la fermeture de la déchetterie de Chouzy. Monsieur le Maire répond que l'information a été transmise au Président d'Agglopolys et aux communes voisines. Pour le moment, seule la journée de fermeture a été modifiée, le jeudi au lieu du vendredi. Sur ce sujet, Francis Suet propose qu'un courrier commun soit réalisé par toutes les communes du secteur.
- **Colis de noël.** Marylène Reuillon remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette opération.
- **Haies Route de Chouzy.** Julien Worni informe que depuis l'arrachage des haies Route de Chouzy, le temps n'arrangeant rien, la terre s'étale sur la chaussée et sur le chemin piétonnier. Voir pour mettre des panneaux.
- **Arrêt de car à Vauliard.** Denis Billaut informe que la nouvel emplacement d'arrêt de car du transport scolaire à Vauliard pose un problème de sécurité. En effet, il manquerait un éclairage.

Monsieur le Maire clôture la séance sur les prochaines dates de Conseil Municipal :
Jeudi 22 janvier 2015 - Jeudi 19 février 2015 - Jeudi 19 mars 2015 - Jeudi 23 avril 2015 - Jeudi 21 mai 2015 - Jeudi 25 juin 2015

La séance est levée à 21h40

Sylvie Potier
Secrétaire de séance

Pierre Olaya
Maire d'Onzain